



**Commission de la coopération  
transfrontalière et décentralisée**

**2112 - Promotion de la coopération européenne**

**Bureau Alsace à Bruxelles - Convention  
pluripartite et subvention de fonctionnement 2014**

**Rapport n° CP/2014/71**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule affaires européennes

**Résumé :**

Le rapport vise à autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention entre l'association APA-Service (structure support du Bureau Alsace à Bruxelles) et ses 9 partenaires financiers pour l'année 2014. Cette convention transitoire, dans l'attente de l'achat par la Région Alsace de nouveaux locaux à Bruxelles pour le Bureau Alsace, prévoit une contribution du CG67 de 68 544 € maximum ajustable à la baisse en fonction des dépenses effectivement réalisées par le Bureau Alsace et des disponibilités budgétaires du CG67.

**1. L'évaluation de la convention pluripartite 2011-2013 met en évidence la qualité des prestations fournies par le Bureau Alsace**

Pour mémoire, le Bureau Alsace (BA) à Bruxelles, créé en 1990, est l'outil commun de représentation de 9 collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes à Bruxelles. Outre le CG67, en sont membres co-financeurs : la Région Alsace, le CG68, la CUS, la Communauté d'agglomération de Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, la Chambre de Métiers, la Chambre régionale d'agriculture et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace. Il faut noter que ce type de partenariat régional est unique et exemplaire. Aucune autre région européenne n'a réussi à rassembler, au sein d'un bureau commun de représentation, l'ensemble des grands acteurs régionaux.

La convention multipartite triennale (2011-2013), qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2013, fixait des objectifs communs et spécifiques, les règles de fonctionnement du bureau et les engagements financiers des 9 partenaires. Elle prévoyait une contribution annuelle (ajustable) du CG67 de 71 400 €. A noter qu'en 2011, le CG67 a versé une subvention effective de 64 771 € (soit 6 629 € de moins que prévu par la convention, déduction correspondant au prorata de l'excédent budgétaire constaté). S'il a bien versé le montant maximal (71 400 €) en 2012, le CG67 n'a versé que 68 544 € en 2013, après application des -4% au soutien apporté par le CG67 aux associations.

Globalement, les prestations fournies par le BA sont conformes aux attentes des services du Conseil Général. Malgré un dimensionnement réduit (5 agents permanents dont 1 sous statut de « Volontaire International en Entreprise », VIE), les apports sont de qualité. L'important travail de veille et d'assistance technique permet au CG67 de saisir un nombre intéressant « d'opportunités européennes » tout au long de l'année: participation à des projets européens, valorisation de l'action du CG67 à l'échelle européenne, veille sur les bonnes pratiques, recherche de fonds européens.

L'évaluation de la convention 2010-2013 (finalisée en mai 2013 par les CG67 –MAPI- et CG68) a mis en évidence cette satisfaction et s'est prononcée en faveur de la reconduction d'un conventionnement, tout en proposant quelques adaptations, notamment juridiques.

La convention de partenariat et de financement 2014 tient compte de ces propositions.

## **2. 2014, une année de transition en raison de la décision du Président du Conseil Régional d'acquérir des locaux à Bruxelles pour les mettre à disposition du Bureau Alsace**

Lors d'un récent déplacement à Bruxelles, le Président du Conseil Régional a estimé plus intéressant d'acquérir des locaux pour le Bureau Alsace, plutôt que de poursuivre sur le mode locatif.

La Région Alsace achèterait donc un bien et le mettrait gratuitement à disposition du Bureau Alsace. Ceci a été annoncé lors de la Commission Permanente de la Région du 11 octobre et a été relayé par voie de presse.

Cette acquisition devrait se concrétiser courant 2014, mais la date effective de la mise à disposition n'étant pas connue, l'ensemble des partenaires du Bureau Alsace se sont prononcés en faveur d'une convention annuelle de transition pour l'exercice 2014 (cf annexe). Cette convention transitoire permettra à la fois de sécuriser à court terme le fonctionnement du Bureau Alsace et d'envisager sereinement et de manière concertée la définition de nouvelles modalités matérielles et financières du partenariat régional. Elle permet également d'envisager l'ouverture du partenariat régional à deux nouveaux membres, l'Université de Strasbourg et le Port Autonome de Strasbourg, avec lesquels des discussions sont en cours et qui pourraient figurer parmi les signataires d'une future convention triennale 2015-2017.

Pour le CG67, la convention 2014 prévoit une contribution maximum de 68 544 €, équivalente à celle versée en 2013.

Le principe de la poursuite d'un subventionnement de l'association et d'une convention annuelle, compte-tenu des incertitudes immobilières, a été présenté en Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, lors de ses réunions du 25 novembre 2013 et du 26 janvier 2014.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39002	65-6574-041	68 544,00 €	68 544,00 €	68 544,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Association pour la Promotion de l'Alsace (APA) - Service (structure support du Bureau Alsace à Bruxelles) une subvention de fonctionnement de 68 544 euros pour 2014, conformément au tableau annexé.*

*Elle approuve par ailleurs le contenu de la convention de partenariat et de financement pour les activités du Bureau Alsace pour l'année 2014 et en autorise sa signature par le Président du Conseil Général ou son représentant.*

Strasbourg, le 20/01/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL